

AFFAIRE N° 28

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR CENTRAL DE GESTION

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'ordinateur central de gestion actuel étant arrivé à saturation, la Municipalité envisage de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un matériel informatique plus puissant permettant la reprise rapide de toutes les applications existantes et l'installation de nouveaux logiciels.

En effet, certaines de ces applications nécessitent des ressources plus importantes (capacité de stockage, temps de calcul), et une plus large diffusion de terminaux (écrans, claviers, imprimantes locales) au niveau des services de la Mairie.

Pour l'heure, ces demandes ne peuvent plus être satisfaites, du fait de la saturation du système. De plus, toute nouvelle application ne peut plus être implantée.

L'ordinateur à acquérir entrera dans le cadre plus large du réseau de communication de l'entreprise Mairie.

Le montant prévisionnel de la dépense est de 7 500 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Avis des Commissions

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,  
et ENTREPRISE MUNICIPALE

Avis favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Fait à Saint-Denis,  
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

